

Un rapport sur la phase de consultation pour  
l'Initiative sur les régimes fonciers coutumiers et  
traditionnels marins

# Soutien à la sécurisation et à la reconnaissance des droits liés aux régimes fonciers coutumiers et traditionnels marins

*L'initiative sur les régimes fonciers coutumiers et traditionnels marins est parrainée par Meridian Institute et bénéficie du soutien financier de nos partenaires donateurs.*



## Table des matières

<b>Résumé</b>	<b>2</b>
<b>Approche et objectifs de la consultation</b>	<b>7</b>
<b>Qui avons-nous consulté ?</b>	<b>8</b>
<b>Principaux enseignements et perspectives</b>	<b>9</b>
<b>Des idées sur la manière dont le changement se produit</b>	<b>10</b>
<b>Attention à la terminologie et aux définitions</b>	<b>11</b>
<b>Droits et régimes fonciers au-delà des territoires locaux</b>	<b>13</b>
<b>Mesures de protection en matière d'éthique et d'influence des bailleurs de fonds</b>	<b>14</b>
<b>Complémentarité et additionnalité</b>	<b>16</b>
<b>Une attention particulière sur les régimes fonciers coutumiers et traditionnels marins</b>	<b>18</b>
<b>Directives générales pour les demandes et l'octroi de subventions</b>	<b>19</b>
<b>Octroi de subventions et gouvernance du mécanisme proposé</b>	<b>23</b>
<b>Renforcer le rôle et les capacités des communautés civiles</b>	<b>24</b>
<b>Besoins, priorités et actions proposées</b>	<b>25</b>
<b>Rôles d'un dispositif axé sur les droits fonciers coutumiers et traditionnels</b>	<b>29</b>
<b>Autres ajustements nécessaires pour la mise en place du nouveau mécanisme de financement</b>	<b>30</b>
<b>Conclusions et prochaines étapes</b>	<b>31</b>
<b>Annexes</b>	<b>32</b>

**Auteurs et remerciements;** Les consultations et la synthèse de ce rapport ont été menées par Pip Cohen, Gabriela Anaya, Trini Pratiwi, Lena Westlund, Everlyn Kemunto Oiruria, Sisir Pradhan et Kama Dean-Fitz dans le cadre de leur engagement dans l'Initiative sur la tenure marine - un projet hébergé par l'Institut Meridian. Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont partagé leur temps précieux, leur sagesse et leur perspicacité tout au long de ce processus et au-delà. Ce rapport peut être cité comme suit:

Cohen, P., Anaya, G., Pratiwi, T., Westlund, L., Oiruria, E., Pradhan, S., & Dean Fitz, K. (2024). Soutien à la sécurisation et à la reconnaissance des droits liés aux régimes fonciers coutumiers et traditionnels marins; Un rapport sur la phase de consultation pour l'Initiative sur les régimes fonciers coutumiers et traditionnels marins. 30p. <https://doi.org/10.5281/zenodo.12524418>



## Résumé

Les communautés côtières, littorales et riveraines, les pêcheurs artisanaux et les travailleurs de la pêche, ainsi que les peuples autochtones, sont étroitement liés aux espaces et aux ressources aquatiques et littorales de par leur lieu de résidence, leur culture, leur mode de vie, leur alimentation et l'économie. Les petits pêcheurs et les travailleurs de la pêche représentent le plus grand groupe d'utilisateurs des océans; les communautés côtières sont en première ligne des changements climatiques, et les peuples autochtones ont une longue histoire liée à la conservation des océans, des lacs, des rivières, des côtes et des littoraux. Ces communautés détiennent traditionnellement des droits d'accès, d'utilisation, de gestion et de gouvernance coutumière de ces espaces. Cependant, bien que les conventions internationales et la législation générale sur les droits de l'homme reconnaissent les droits et les régimes fonciers traditionnels, ces droits et relations sont, dans la pratique, souvent négligés, affaiblis et même, parfois, bafoués..

En dépit de l'importance cruciale et considérable que ces communautés accordent aux environnements marins et riverains, il y a un manque frappant de financement soutenant directement les efforts menés localement de manière à centrer les droits locaux, l'autonomie et l'autodétermination. Le financement atteignant directement les communautés au niveau local et étant aussi contrôlé par ces derniers est généralement insuffisant. Cela représente une tendance évidente dans l'aide publique au développement, le financement pour le climat et le financement pour la conservation des océans. Les fonds qui parviennent aux communautés en première ligne du changement climatique utilisent une approche descendante et sont façonnés par des déséquilibres de pouvoir frappants: la plupart des fonds provenant de l'aide philanthropique et gouvernementale passent par des organisations non gouvernementales internationales ou d'autres institutions basées dans le Nord global. Ces modèles de gouvernance et de distribution de l'aide philanthropique ont maintenu et exacerbé la marginalisation et la privation de droits des communautés locales, des petits pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche, ainsi que des peuples autochtones.

L'initiative sur les régimes fonciers coutumiers et traditionnels marins est un projet de deux ans (2022-2024), mis en oeuvre en quatre phases - délimitation du champ d'application, consultation, conception et pilotage - visant à déterminer la nécessité, puis (si la nécessité et l'approche générale sont confirmées) le développement d'un mécanisme dédié (avec un lancement possible en 2024). La proposition que nous avons examinée dans le cadre de la consultation était que cette initiative pourrait fournir des subventions et un soutien directement aux organisations populaires, afin de soutenir les communautés locales, les petits pêcheurs et les travailleurs du secteur de la pêche, ainsi que les peuples autochtones - et leurs droits et régimes fonciers - de sorte que ces communautés soient véritablement au centre de la gestion, de la conservation, du développement et de la gouvernance des océans et des systèmes aquatiques.

Il est essentiel que l'initiative sur les régimes fonciers marins, ainsi que les mécanismes potentiels qui en découlent, soient guidés et gouvernés par les détenteurs de droits au niveau même de ces régimes fonciers traditionnels marins - les communautés locales, les petits pêcheurs et les travailleurs du secteur de la pêche, ainsi que les peuples autochtones - et les groupes qui travaillent au service direct de ces derniers et en solidarité avec eux. Pour ce faire, il convient de procéder à de vastes consultations, ce qui constitue une étape initiale cruciale (c'est le processus décrit dans le



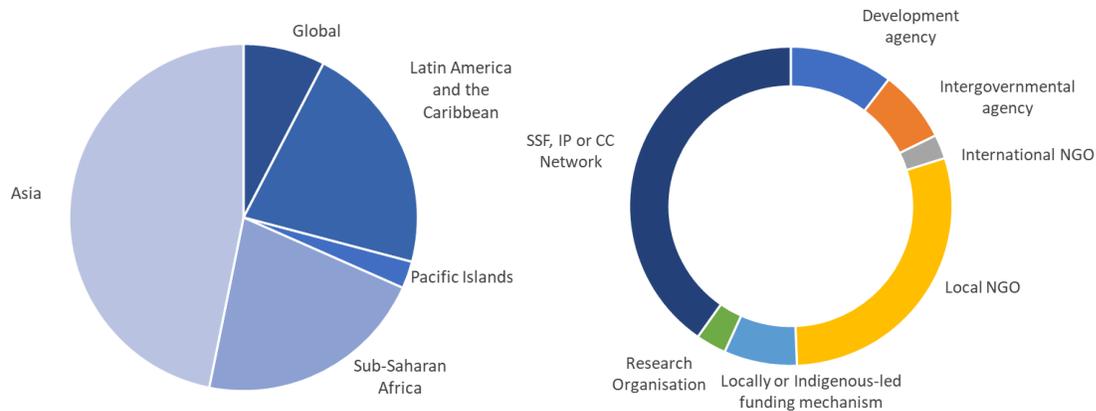
présent rapport). L'initiative sur les régimes fonciers coutumiers et traditionnels marins (y compris, mais sans s'y limiter, cette phase de consultation) a également bénéficié des conseils et de l'orientation d'un comité de pilotage (établi fin 2022) composé de conseillers et de dirigeants des peuples autochtones, des communautés locales et des groupes et réseaux de pêche à petite échelle.

Ce rapport résume, synthétise et fournit une première interprétation des consultations entreprises depuis le début de l'Initiative sur les régimes fonciers coutumiers et traditionnels marins à la mi-2022 et jusqu'à la fin de l'année 2023. Nous reconnaissons que les consultations et l'apprentissage avec les communautés locales, les pêcheurs artisanaux, les travailleurs de la pêche et les peuples autochtones - et les groupes qui travaillent à leur service - est un processus continu et itératif - pour guider efficacement la conception institutionnelle, la stratégie, le bien fondé, la transparence et la résolution des problèmes. En tant que tel, ce rapport représente les premiers apprentissages et les premières orientations à la fin de notre phase de concertation avec les communautés, mais il est loin d'être la fin de notre écoute, de notre apprentissage et de nos ajustements.

Les objectifs de la phase de consultation étaient les suivants : (1) comprendre les priorités, les défis et les actions proposées en matière de reconnaissance des droits liés aux régimes fonciers coutumiers et traditionnels des océans, des côtes, des rivages et d'autres espaces aquatiques ; (2) partager, vérifier et ajuster la proposition d'une nouvelle initiative sur mesure et la manière dont elle pourrait fonctionner, (3) entendre des idées pragmatiques sur les processus permettant de canaliser efficacement et de manière appropriée les fonds et de distribuer les décisions de subvention, et (4) comprendre comment s'intégrer, de manière respectueuse et constructive, dans le paysage des autres organisations, mécanismes de financement, réseaux et groupes œuvrant en faveur de la sécurité foncière, de la reconnaissance des droits et de l'octroi de financement au niveau local.

Nous avons utilisé trois méthodes. Dans un premier temps, nous avons profité de ces discussions pour « écouter » ce qui a déjà été fait, en examinant attentivement les résultats des consultations précédentes, les appels à l'action et les déclarations des communautés locales, des pêcheurs artisanaux et des travailleurs du secteur de la pêche, ainsi que des peuples autochtones. Deuxièmement, nous avons participé à neuf événements entre la mi-2022 et la fin 2023 (annexe 1) au cours desquels les représentants et/ou proches alliés de ces communautés locales ont fait part de leurs expériences, de leurs priorités et de leurs demandes. Troisièmement, nous avons intégré ces connaissances dans plus de 100 heures de conversations individuelles ou en petits groupes avec divers groupes (figure 1A) du monde entier (figure 1B). Nous avons intentionnellement consacré le plus de temps aux communautés, aux petits pêcheurs et aux travailleurs de la pêche, ainsi qu'aux représentants et alliés des peuples autochtones, aux réseaux ou aux organisations non gouvernementales locales. La portée de nos consultations est le résultat de nos efforts combinés à une forte réactivité des associations locales. Nous considérons que la portée de ces consultations est exhaustive, cependant, malgré nos efforts, certains thèmes et conversations critiques soulevés par les communautés n'ont pas pu être pris en compte ou n'ont pas progressé au moment de la rédaction de ce rapport.





**Figure 1** Répartition du temps passé (nous avons enregistré plus de 100 heures de discussions) en consultations individuelles ou en petits groupes **(A)** selon les zones géographiques et **(B)** selon les types d'organisations et de groupes.

Nous avons entendu, à une écrasante majorité, qu'il existe un besoin fort et urgent pour davantage de ressources fiscales et les services directement allouées et contrôlées par les communautés locales, les pêcheurs artisanaux et les travailleurs de la pêche, les peuples autochtones et les personnes ou groupes qui les représentent de manière légitime ou les servent directement, et qu'ils leur soient directement destinés. La proposition d'ajouter une nouvelle institution, un nouveau mécanisme ou une nouvelle «initiative» au paysage actuel de financement a été soutenue par la grande majorité des personnes consultées. Nous avons également reçu de nombreux conseils avisés et des recommandations de prudence: la manière dont cette initiative est créée, la manière dont elle est gouvernée et la manière dont elle s'inscrit dans le paysage financier actuel sont des éléments tout aussi importants que ce qu'elle pourrait fournir comme soutien.

Nous avons entendu et rencontré un nombre impressionnant de capacités et d'élan historiques en faveur de la reconnaissance des droits et de la sécurité foncière, en particulier concernant les droits terrestres et forestiers. Pour beaucoup, la reconnaissance des droits marins et aquatiques est plus lente; en termes, par exemple, de compréhension, de reconnaissance formelle et de soutien financier par les gouvernements. Ils ont aussi reconnu que la légitimation des droits fonciers marins nécessitait une attention particulière et urgente. Les groupes travaillant sur la sécurité des droits liés aux régimes fonciers coutumiers et traditionnels marins et aquatiques recherchaient une plus grande certitude, notamment en termes de sécurité de financement, pour pouvoir poursuivre leur travail entre autres au-delà des cycles de projet courts et de l'incertitude des subventions. Dans d'autres contextes, il y avait une volonté importante de tourner les capacités présentes au niveau terrestres vers la mer.

Les travaux entrepris et/ou proposés pour aboutir à une plus grande reconnaissance des droits ou à une plus grande sécurité foncière au niveau des écosystèmes marins et aquatiques couvrent une grande diversité de points d'entrée et de types de projets - du court au long terme, du technique au politique - en fonction, dans de nombreux cas, du contexte national ou local. Les types d'actions proposées comprennent (sans s'y limiter) ;



- la cartographie participative des territoires
- la facilitation et la résolution des conflits entre les différents niveaux institutionnels au sein des communautés
- Renforcer le soutien juridique et autre dont disposent les femmes pour faire valoir leurs droits
- renforcer/appuyer la capacité des gouvernements à mettre en place des procédures régulières, des titres de propriété ou d'autres formes de reconnaissance juridique des droits documentés
- soutenir l'engagement des détenteurs de droits dans les processus de planification
- adapter les méthodes de planification (par exemple, l'aménagement de l'espace marin) afin d'y inclure les droits fonciers communaux
- défense des intérêts nationaux et internationaux, litiges stratégiques concernant des développements ou des attributions injustes
- la préparation d'une nouvelle législation nationale ou infranationale
- Soutenir les mouvements sociaux et les études critiques relatives aux processus nationaux et/ou mondiaux.

Les idées et les orientations qui ont été soulignées sont les suivantes ;

- Les droits fonciers sont à la base d'une série d'autres questions et stratégies, telles que la capacité à s'adapter aux changements climatiques, la sécurité des moyens de subsistance, la capacité à s'engager dans les économies locales ou nationales sans en être marginalisé.
- La compréhension et l'engagement à long terme dans un paysage politique (peu) favorable seront essentiels. La reconnaissance de la sécurité et des droits fonciers est urgente ; dans de nombreux cas, les actions visant à défendre les droits nécessitent une réponse rapide et les distorsions peuvent s'aggraver rapidement.
- Il convient d'être attentif aux risques d'aggraver involontairement les inégalités, d'attiser les tensions ou de déclencher des conflits.
- Il existe des déséquilibres de pouvoir, notamment entre les grandes organisations non gouvernementales et les communautés, qui doivent être corrigés.
- Il convient de faire preuve de prudence en matière de terminologie et de langage afin de garantir une communication efficace : les concepts et les termes associés aux régimes fonciers coutumiers et traditionnels peuvent ne pas être d'usage courant ou peuvent faire l'objet d'interprétations différentes.
- Les droits historiques à l'espace et aux ressources doivent être reconnus, en plus du concept plus classique de territorialité. Par exemple, certaines femmes ont perdu l'accès à la terre et aux ressources dont elles dépendent pour les activités d'approvisionnement, de transformation et de vente, en particulier dans certaines régions d'Afrique.
- Des approches systémiques et plurielles sont nécessaires : une approche qui dépasse les frontières territoriales, qui se concentre sur des biomes entiers et qui englobe les différents acteurs concernés - détenteurs de droits, bénéficiaires, régulateurs et parties prenantes gouvernementales et du marché.



Nous avons entendu différents points de vue sur la pertinence de la création d'une nouvelle entité et sur la manière dont toute nouvelle entité devrait s'exprimer directement sur la reconnaissance des droits et la sécurité foncière. Les avis les plus marqués étaient que les personnes ayant une expérience réelle et vécue devraient, avant tout, être autonomisées et soutenues en tant que représentants et porte-parole dans les espaces d'influence. Certains ont également estimé qu'il était important de disposer de données consolidées et globales sur les droits liés aux régimes fonciers coutumiers et traditionnels afin de faire évoluer le discours et d'améliorer les connaissances en la matière, en particulier pour ceux qui détiennent actuellement le pouvoir. Les avis divergent quant à l'importance relative de la modification des récits et des priorités dans les arènes mondiales, par rapport à l'autonomisation et au changement au niveau local. Aucun des deux n'a été considéré comme suffisant, et le renforcement mutuel (ou l'affaiblissement) des droits et de la propriété foncière s'étend à tous les niveaux. En résumé, il sera nécessaire de trouver un équilibre entre les priorités, l'attention et les ressources à tous les niveaux, mais il sera difficile d'atteindre cet équilibre aux yeux de tous.

Des points de vue et des idées ont également été échangés sur la manière dont les fonds devraient circuler. Souvent, le véritable défi ne réside pas dans la disponibilité des fonds, mais dans l'acheminement de ces ressources vers les communautés marginalisées d'une manière qui respecte leur autonomie et leurs contributions. Il est essentiel de réduire les charges administratives et bureaucratiques présents dans les modèles de financement dits classiques si l'on veut que les fonds soient réellement plus accessibles aux communautés. Il faudra pour cela favoriser des relations plus directes entre les sources de financement et les groupes locaux, et explicitement financer de manière plus décentralisée, plutôt que de suivre le statu quo. Les participants ont mis en garde contre l'influence excessive des bailleurs de fonds ou des intermédiaires sur des programmes qui devraient, à juste titre, être contrôlés par les communautés locales, les pêcheurs artisanaux ou les travailleurs de la pêche et les peuples autochtones. La propriété et l'influence potentielle des programmes doivent être transparentes, et le droit de refuser ou d'aborder cette influence doit être soutenu.

En résumé, nous avons entendu un large soutien à la proposition d'une nouvelle «initiative» sur mesure dédiée à l'objectif de «développer et défendre de nouvelles approches de financement qui centralisent le pouvoir et fournissent des ressources directement aux communautés locales, aux pêcheurs artisanaux et aux travailleurs de la pêche, ainsi qu'aux peuples autochtones et aux groupes qui les servent et les soutiennent de manière légitime - dans leur quête d'une plus grande reconnaissance des droits liés aux régimes fonciers coutumiers et traditionnels». Les conseils et l'orientation fournis, ainsi que les processus de conversations et de relations permanentes, devraient être au cœur de la conception, de la mise en œuvre et de la gouvernance d'un tel mécanisme.



## Approche et objectifs de la consultation

Notre processus de consultation s'est articulé autour de trois grands axes. **Tout d'abord**, nous avons eu l'occasion d'entendre ce qui a déjà été dit, en examinant attentivement les lignes directrices consultatives, les appels à l'action et les déclarations qui représentent de manière légitime les points de vue des communautés locales, des pêcheurs artisanaux et des peuples autochtones. Nous les examinons en particulier pour comprendre les besoins et les préférences en matière de financement, ainsi que les engagements et les actions en faveur de la reconnaissance des droits. **Deuxièmement**, nous avons eu l'occasion de participer à multiples événements en direct (organisés au cours de notre phase consultative entre la mi-2022 et la fin 2023) au cours desquels des représentants des communautés locales, des pêcheurs artisanaux et des peuples autochtones, ou leurs proches alliés, ont fait part de leurs différentes expériences, priorités et demandes. **Troisièmement**, nous avons abordé ces éléments durant des consultations et des discussions de groupe relativement informels mais assez compréhensif, avec une diversité de participants (Figure 1A) issus de différentes régions (Figure 1B), où nous avons pu apprendre plus de détails sur les expériences, les défis et les opportunités - et où nous avons pu partager les idées émergentes autour de la création d'un mécanisme dédié au droits fonciers marins.

De manière générale, nous avons quatre objectifs visant à entendre, écouter et consulter les communautés locales, des pêcheurs artisanaux et des peuples autochtones, ainsi que leurs représentants légitimes, à savoir

1. Comprendre les priorités, les défis et les actions proposées pour garantir la propriété et les droits des océans, des côtes, des rivages et des autres espaces aquatiques.
2. Partager la vision et l'approche potentielles de la structure émergente (désignée comme « Centre » ou « Initiative » , même si le nom n'est pas définitif) avec les réseaux, groupes et organisations partenaires potentiels, et solliciter leurs commentaires et suggestions d'ajustements aux services, rôles, fonctions et mécanismes de gouvernance et d'administration des subventions proposés.
3. Recueillir des informations pratiques sur la manière dont les services et les fonds devraient circuler à l'avenir et sur la manière dont les décisions devraient être prises (par exemple, pour concevoir des structures de gouvernance et des processus d'octroi de subventions appropriés) :
  - Identifier les organisations de prestation de services, les partenaires potentiels ainsi que les intermédiaires que les communautés locales, la pêche artisanale et les populations autochtones considèrent comme essentiels, et déterminer comment la structure proposée pourrait collaborer avec eux pour identifier des projets potentiels et les subventions.
  - Identifier (a) des subventions pilotes potentielles et (b) des partenaires potentiels pour une collaboration sur de futurs projets et subventions.
  - Identifier les personnes clés (ou les réseaux ou comités existants) qui souhaitent contribuer aux groupes consultatifs décentralisés chargés de l'identification des subventions, de la prise de décision et de la stratégie.
4. Identifier d'autres organisations et groupes travaillant dans le domaine de la sécurité foncière, de la reconnaissance des droits et de l'octroi de subventions à la base, et

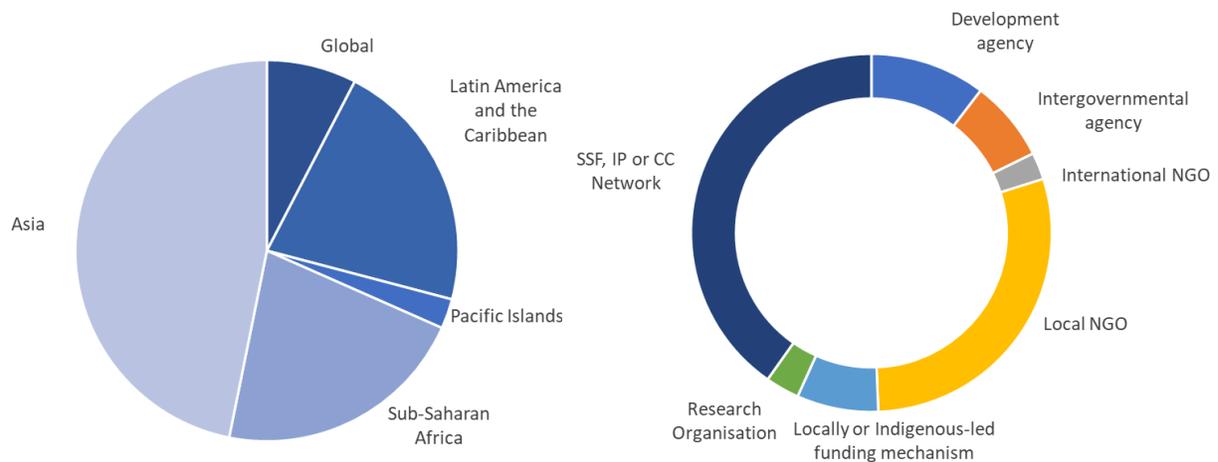


discuter et déterminer les moyens de collaborer et/ou d'amplifier et de soutenir les efforts existants.

## Qui avons-nous consulté ?

L'objectif principal des consultations était d'entendre et de discuter avec les détenteurs de droits, nos partenaires potentiels, en particulier les groupes et les réseaux qui représentent de manière légitime les intérêts (et qui sont largement représentés et dirigés par) des populations autochtones, des communautés locales, des pêcheurs artisanaux et des travailleurs du secteur de la pêche. Nous avons donné la priorité à ces groupes parce que pendant des siècles (dans certains contextes), et dans de nombreux cas encore aujourd'hui, ces sociétés ont défini et exercé des droits et des responsabilités sur les espaces et les écosystèmes marins, littoraux et riverains, en déterminant qui est autorisé à utiliser quelles ressources, de quelle manière, pendant combien de temps, dans quelles conditions, et comment les droits, les responsabilités et les valeurs culturelles sont transmis. Ces différents droits constituent la base des moyens de subsistance, de la sécurité alimentaire, de l'identité culturelle et de la gestion de l'environnement pour des millions de personnes dans le monde. Cependant, dans de nombreux cas, ces droits sont érodés et les droits coutumiers ne sont pas toujours reconnus et garantis.

L'accent a ensuite été mis sur les prestataires de services, les responsables ou les alliés, qui peuvent être des organisations non gouvernementales ou d'autres groupes de la société civile qui travaillent directement pour, avec ou à la demande des détenteurs de droits. Il s'agit notamment de représentants d'organisations intergouvernementales (par exemple, la FAO, l'Union africaine), de chercheurs appliqués ou à la demande (par exemple, la Fondation Dakshin, le Collectif international de soutien aux travailleurs de la pêche), d'organisations de prestation de services (par exemple, celles qui fournissent un soutien juridique ou de plaidoyer), de bailleurs de fonds et de bailleurs de fonds intermédiaires (par exemple, le Fonds Nusantara), et d'autres experts nationaux ou régionaux en matière de droits fonciers et de droits de l'homme.



**Figure 1** Répartition du temps passé (nous avons enregistré plus de 100 heures de discussions) en consultations individuelles ou en petits groupes avec des partenaires (A) dans différentes zones



géographiques et **(B)** dans différents types d'organisations et de groupes.

**Écouter** - Nous avons assisté, à distance ou en personne, à des réunions où les communautés locales, les pêcheurs artisanaux et/ou les peuples autochtones, ainsi que leurs groupes représentatifs, discutaient et partageaient une série d'expériences liées à la reconnaissance des droits, aux droits de pêche, au financement et à l'environnement politique, aux réponses législatives et juridiques et à la gestion des ressources au niveau local. Il s'agissait notamment des réunions d'experts sur les droits de pêche des populations autochtones, de groupes de discussion sur le financement responsable et sur les droits de pêche en tant que droits de propriété (voir la liste complète à l'annexe 1).

Nous avons continué à tirer des leçons, des bonnes pratiques et des connaissances concernant les mécanismes existants à partir d'une série de guides et d'événements sur l'octroi de subventions par les populations autochtones, l'octroi de subventions participatives, la philanthropie dite «progressive» ou «libératrice». Nous ne présentons pas ces éléments en détail dans le présent rapport relatif aux consultations, mais, outre les pratiques décrites dans notre rapport de cadrage, notre feuille de route a été enrichie par les éléments suivants : «Follow the Money : 2020 Data on Environmental Health & Justice Grants» ; «Participatory Grantmaking 101» ; «Introduction to social safeguards» ; «TAI Funders Call / Community Philanthropy in Latin America : Le cas des fonds socio-environnementaux», et «Edge Funders Alliance : La retraite régionale de l'Amérique».

## Principaux enseignements et perspectives

Cette section synthétise une partie des idées principales qui sont apparues au cours du processus de consultation en fonction de nos objectifs. La synthèse intègre également les enseignements et les perspectives qui ont été proposés en tant que considérations ou actions critiques, mais qui peuvent ne pas avoir été pris en compte dans le cadre des objectifs prédéfinis.

Plutôt que de présenter un rapport complet des consultations, cette synthèse se concentre sur les points où les consultations ont permis de nuancer davantage la compréhension générale des questions, des défis et des opportunités en matière de sécurité du droit foncier marin que ce qui avait été documenté dans notre rapport de cadrage. La synthèse présente également les perspectives et les idées qui ont conduit à la remise en question et à l'ajustement d'un projet de théorie du changement et d'hypothèses. Étant donné que la consultation a porté sur des zones géographiques et des perspectives diverses, la synthèse tente de mettre en évidence les différents points de vue et perspectives.

Ce rapport consacre moins de temps à la présentation des expériences que les personnes consultées ont partagées en ce qui concerne les violations particulières des droits qu'elles-mêmes et leurs électeurs ont subies - bien qu'elles aient été nombreuses et diverses - notre position est que ces expériences devraient être partagées directement par les personnes qui les ont vécues et/ou dans un rapport spécifique. Nous présentons néanmoins quelques exemples illustratifs.



Outre les idées partagées ici, nous avons également développé (1) une connaissance plus approfondie de divers groupes, de leurs capacités et de leurs intérêts dans différentes zones géographiques (résumée dans une simple base de données de partenaires potentiels), (2) une appréciation de l'ampleur du financement qui pourrait être mobilisé pour la reconnaissance des droits et la sécurité foncière dans chaque zone géographique (résumée dans nos portefeuilles d'investissement), et (3) un ensemble d'environ 20 projets pilotes potentiels - dont sept ont été sélectionnés pour être mis en œuvre en 2024.

## Des idées sur la manière dont le changement se produit

**La reconnaissance et la capacité d'agir au-delà des droits sont d'une importance vitale.** Si la réforme législative, la reconnaissance formelle des droits (par exemple, la délivrance de titres ou autres) peuvent représenter un progrès substantiel vers la sécurité foncière, il est erroné de supposer que toutes les personnes feront l'expérience de leurs droits dans leur intégralité. Il est également important de renforcer les capacités (au-delà de la formation) dans l'ensemble des systèmes de gouvernance, y compris l'autonomisation des communautés d'une manière continue qui conduit à un renforcement durable des agences et de la voix.

**Le paysage politique peut changer rapidement** - y compris le développement de la législation ou les changements dans la manière dont les politiques sont mises en œuvre n'annulent pas directement les développements législatifs en faveur de la reconnaissance des droits, mais créent en fait des incohérences, des dilutions ou des incongruités qui ne sont pas prises en compte dans le processus législatif;

*«Même si les droits sont accordés de la main gauche, ils peuvent être retirés de la main droite.»*

Panel sur la loi sur les droits forestiers  
Août 2023, Inde

**L'urgence de la sécurité foncière et de la reconnaissance des droits** : L'accaparement des terres et des océans constitue une menace importante pour les groupes et les communautés autochtones, en particulier lorsque les droits territoriaux légaux ne sont pas définis, que les intérêts sont en conflit avec les investissements extérieurs et étrangers et que les priorités économiques des gouvernements locaux changent. Il a été souligné que dans ces contextes, un soutien est immédiatement et urgemment nécessaire. La reconnaissance des droits par les autorités nationales, provinciales, municipales ou villageoises est essentielle. Une aide d'urgence est également nécessaire pour faciliter ou sortir d'un conflit.

*«Le réseau LMMA [réseau des zones maritimes gérées localement] observe des menaces d'accaparement rapide des terres et des côtes dans toute l'Indonésie, en particulier dans des îles comme Bali, Komodo, Sumba, Morotai et d'autres où il existe des objectifs en matière d'écotourisme. Nous avons cherché d'autres moyens de protéger les groupes contre l'accaparement des terres et nous avons constaté que cela devrait venir de la réglementation*



*villageoise. C'est là que le réseau LMMA engage les villages communautaires à cartographier leur territoire, à les aider à établir des règles coutumières, puis à les légaliser au niveau du village».*

Réseau de zones maritimes gérées localement, Indonésie

**Démontrer les changements dans la dynamique du pouvoir.** Envisager des méthodes de transition du contrôle, afin que les organisations (ONG) qui reçoivent des ressources ne soient pas les seules à exercer le pouvoir. Remédier aux relations de pouvoir déséquilibrées, telles qu'observées dans les réunions où les communautés ne sont d'accord qu'avec leurs ONG respectives. Garantir les capacités de prise de décision au niveau local, en donnant aux communautés les moyens de s'engager sans crainte (dans les plateformes de dialogue et de prise de décision au niveau local), tout en créant des plateformes de dialogue et de collaboration plus larges.

**Les droits fonciers sont liés à une série d'autres questions et stratégies** telles que la conservation, l'intendance dans l'action climatique, les moyens de subsistance résilients, les solutions basées sur la nature pour la protection des côtes, la cogestion communautaire pour la conservation de la biodiversité, le développement de la pêche en faveur des pauvres, la chaîne de valeur, l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Un exemple communément discuté a été l'attention portée à l'initiative de conservation «30 par 30», et l'attention portée à d'autres mesures efficaces de conservation de l'environnement basées sur la zone qui incite les ONG et les bailleurs de fonds à travailler avec les pêcheurs, les communautés et les groupes autochtones. La structure proposée, ainsi que les bailleurs de fonds, doivent s'assurer que toutes ces connexions et ces différents points de départ sont liés à la garantie des droits de propriété au niveau de la théorie du changement. Cependant, il existe des opportunités égales de s'engager dans les questions de droit foncier marins par le biais de différents points d'entrée. La reconnaissance de ces diverses réalités politiques aidera à construire des récits sur la tenure à travers d'autres stratégies de ralliement qui sont perçues comme plus attrayantes.

**Veiller à être sensible aux risques d'aggraver involontairement les inégalités, d'attiser les tensions ou de déclencher des conflits** au sein des groupes et des communautés ou entre eux (par exemple, les femmes et les hommes, les peuples autochtones et les communautés locales, les communautés résidentes et les communautés migrantes). Veiller à ce que les processus et les partenaires soient sensibles aux différents points de vue et ambitions au sein des groupes. Il convient de faire preuve de prudence pour comprendre les droits et les risques de marginalisation des différentes parties de la société, ainsi que les compromis à trouver.

## Attention à la terminologie et aux définitions

**Le terme «régime foncier»** est relativement bien compris et largement appliqué dans le contexte des terres et des forêts. Dans les espaces marins, côtiers et riverains, ainsi que dans le domaine de la pêche, il est relativement nouveau (à l'exception du droit ou régime foncier marin coutumier, qui est un concept bien établi dans le Pacifique). Concepts et termes associés au terme «régime foncier» sont fréquemment discutés, même si les concepts d'insécurité ou de sécurité des droits fonciers ne sont pas d'usage courant. Par exemple, dans le domaine de la pêche, les droits de propriété ou les



droits d'utilisation, d'accès ou de pêche, ainsi que les droits de gestion, ont été plus couramment utilisés, mais le terme «régime foncier» est utile parce qu'il indique le système plus large de droits<sup>1</sup>.

Lors des consultations, les représentants des gouvernements, les acteurs de la société civile et les chercheurs appliqués n'ont peut-être pas utilisé le terme de «régime foncier», mais ils ont décrit les problèmes liés à l'absence de terres, à leur exclusion de la planification de l'utilisation de l'espace marin, aux pêcheurs déplacés, à la législation sur les droits, à l'exclusion de l'espace, à l'ambiguïté juridique des droits, ainsi qu'à la justice dans le domaine marin (ou «Blue Justice»), aux défenseurs des océans, à la clarification et à la reconnaissance des droits à l'espace et aux ressources comme (ce que nous interprétons) allant dans le sens d'une plus grande sécurité de la tenure.

*Il existe différentes dimensions des droits des pêcheurs, mais la question principale est celle des droits d'accès des petits pêcheurs aux ressources de la côte et de la mer. Il ne s'agit pas seulement d'une définition des droits fonciers marins, mais aussi d'une définition des petits pêcheurs qu'il est urgent de protéger. Le gouvernement thaïlandais tente de définir les petits pêcheurs comme des pêcheurs pratiquant une pêche de subsistance (avec limitation des prises), ce qui signifie que les petits pêcheurs ne pêchent que pour leur consommation alimentaire quotidienne. L'organisation travaille principalement avec les petits pêcheurs pour leur faire comprendre leurs droits, renforcer leur capacité à accéder à ces droits afin qu'ils puissent devenir des acteurs de leur propre droit''.*

Fondation pour le développement durable, Thaïlande

**Peuples autochtones du continent africain** : La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a créé un groupe de travail sur les populations autochtones africaines, qui a considéré que les peuples autochtones n'étaient pas forcément les premiers arrivés, mais qu'ils ont été historiquement marginalisés, et ce jusqu'à récemment. Il s'agit en particulier (mais pas exclusivement) des chasseurs, des cueilleurs et des pasteurs, ce qui correspond aux groupes qui ont des systèmes de propriété foncière collective.

**Territoires marins** : Les concepts de territoire et de domaine maritime font l'objet d'un débat dans les pays du Sud. En espagnol, le domaine maritime est appelé *maritorio*. Le renforcement des *maritorios* impliquerait de reconnaître l'existence du domaine maritime en tant que catégorie juridique qui, à l'instar du territoire, devrait disposer de normes réglementaires spécifiques.

**Communautés de pêcheurs** : La discussion ne doit pas être formulée uniquement en termes économiques (c'est-à-dire le type de moyens de subsistance des pêcheurs artisanaux), mais doit prendre en compte les dynamiques plus larges présentes sur le territoire marin, côtier ou littoral. Dans l'exemple de la Colombie, il s'agit souvent de communautés poly-actives, qui dépendent à la fois de la forêt et de l'environnement marin.

---

<sup>1</sup> FAO. 2013. Implementing improved tenure governance in fisheries - A technical guide to support the implementation of the voluntary guidelines on the responsible governance of tenure of land, fisheries and forests in the context of national food security. Version préliminaire, septembre 2013. Rome (<https://www.fao.org/3/i3420e/i3420e.pdf>)



**Communautés mobiles** : Certaines populations afro-descendantes d'Amérique centrale et des groupes sociaux comme les Bajo en Indonésie sont très mobiles, et le concept de territoire délimité est mal adapté et peut potentiellement exclure ou limiter les modes de vie et d'existence traditionnels.

## Droits et régimes fonciers au-delà des territoires locaux

La notion de régime foncier fait souvent référence à des territoires locaux adjacents aux communautés. Plusieurs idées et expériences partagées illustrent l'importance d'une vision plus large, qui pourrait bien élargir les critères de prise en compte dans le financement et offrir des opportunités et la nécessité de soutenir des initiatives transfrontalières (quelle que soit la définition de ces frontières sur le plan spatial, social, etc.)

**Diversité historique des droits à l'espace et aux ressources**: trois groupes d'Afrique subsaharienne (CAOPA, AWFishNet, Afrifishnet) ont indépendamment partagé le fait que dans un certain nombre de contextes côtiers et littoraux, les femmes commerçantes et transformatrices de poisson ont été repoussées et définitivement exclues des espaces physiques où elles ont traditionnellement (au moins pendant plusieurs décennies) acheté, transformé et commercialisé le poisson. L'exclusion est le résultat du développement côtier, de la réforme législative et/ou du développement de l'industrie de la farine et de l'huile de poisson.

**Adopter une approche systémique** : Une approche systémique qui dépasse les frontières territoriales pour se concentrer sur des biomes entiers est essentielle pour une gouvernance environnementale et sociale holistique. Le littoral brésilien, un biome diversifié et complexe abritant 80 % de la population du pays, sert d'exemple concret. En recourant à des interventions d'« acupuncture sociale », il est possible d'adopter des stratégies ciblées au niveau communautaire afin d'améliorer les conditions sociales et de conservation dans diverses régions du biome, sans provoquer de perturbations systémiques. Cette approche au niveau du biome est particulièrement précieuse pour les fonds et les organisations qui s'attaquent à la complexité des questions environnementales et sociales.

**Utiliser une approche à multiples facettes** : La question de l'occupation du milieu marin nécessite une approche nuancée qui englobe des droits qui, dans certains endroits, s'étendent sur trois niveaux distincts : Les détenteurs de droits, qui détiennent des revendications légitimes sur les ressources marines ; les bénéficiaires, qui récoltent de multiples avantages tels que la durabilité et la sécurité alimentaire ; et les régulateurs, qui peuvent, dans certains cas, n'être que des organismes gouvernementaux chargés de superviser la gestion des ressources. Dans certaines communautés, il est nécessaire de réapprendre les complexités de la propriété, alors que dans d'autres scénarios, une gestion efficace implique que les détenteurs de droits collaborent avec les parties prenantes gouvernementales et commerciales.



## Mesures de protection en matière d'éthique et d'influence des bailleurs de fonds

L'influence des bailleurs de fonds s'étend au-delà de l'argent qu'ils versent. Par conséquent, la tâche la plus importante n'est pas seulement financière, mais aussi pour les donateurs d'aligner leurs engagements financiers sur le soutien à la promotion et à la protection des droits des peuples autochtones de manière plus générale.

**Exercer un contrôle rigoureux des sources financières et éviter la tokenisation** : Contrôler rigoureusement les sources de financement (c'est-à-dire les donateurs et leur source de financement) de l'initiative afin d'éviter tout alignement involontaire sur des intérêts monopolistiques. Mettre en place un conseil représentatif des groupes de parties prenantes afin de se prémunir contre toute influence indue. Cette approche permettra non seulement d'assurer une participation significative, mais aussi d'atténuer le risque d'une implication purement symbolique, un écueil fréquent dans certaines organisations.

**Les organisations intermédiaires légitimes** pour le financement d'initiatives concernant les peuples autochtones ou les communautés locales doivent faire preuve d'une profonde compréhension des communautés qu'elles servent, associée à une solide expérience en matière de transparence et de responsabilité. Les opérations doivent être conçues pour donner la priorité aux besoins et aux voix locales, ainsi qu'à l'autodétermination. Outre des cadres de gouvernance et de gestion financière solides, l'organisation doit s'engager à respecter le principe du consentement libre, préalable et éclairé (CLPI). Ce principe garantit que les communautés concernées participent activement aux processus de prise de décision concernant leurs territoires, leurs ressources et leur bien-être. L'adhésion au principe du consentement libre, préalable et éclairé respecte l'autonomie des communautés et leur intégrité culturelle, ce qui en fait la pierre angulaire d'un financement éthique et efficace. En intégrant ces éléments, l'organisation intermédiaire sert de catalyseur à l'autonomisation durable des communautés.

**Donner la priorité au bien-être individuel plutôt qu'aux résultats du projet** : Alors que les donateurs cherchent souvent des résultats spécifiques, cette priorité peut involontairement mettre en péril le bien-être des membres de la communauté. Les individus s'engagent dans ces efforts non seulement pour atteindre les résultats du projet, mais aussi pour améliorer leur propre vie. Il est donc essentiel de leur permettre d'aborder les problèmes de manière autonome et de constater des améliorations tangibles dans leur vie, tout en minimisant l'exposition aux risques.

**Faciliter une appropriation interne des initiatives** : Au cours de la consultation, plusieurs participants ont soulevé des questions cruciales concernant le lieu de prise de décision dans les initiatives communautaires. Ils ont exprimé leur appréhension quant à la possibilité que des entités externes leur dictent leur programme d'action. Parallèlement, ils ont constaté que l'accent était mis de plus en plus sur des sujets très médiatisés, tels que les questions autochtones, et que les fonds locaux destinés ostensiblement à ces communautés étaient de plus en plus nombreux. A titre d'exemple ;



*«Le bailleur de fonds vous soutient avec une petite partie de la stratégie sur le terrain, mais soudain, il semble que cette petite partie soit la stratégie».*

Nuiwari, Mexique (Heidy Orozco)

Malgré la création de tels fonds dans des pays comme l'Indonésie et le Brésil, les participants ont exprimé leur inquiétude quant au fait que ces initiatives sont souvent dirigées par d'importants donateurs externes plutôt que d'être véritablement menées par la communauté. Cette situation suscite le scepticisme quant à la mesure dans laquelle les priorités locales sont réellement représentées et valorisées.

Au moins un participant a décrit comment, avant de recevoir un financement, les bailleurs de fonds (et leur intermédiaires s'il y a lieu), procèdent à des vérifications approfondies concernant des conflits d'intérêts et des conflits de valeurs potentiels. Tout en reconnaissant les limites de la traçabilité et de la transparence totale, les participants déploient tous les efforts raisonnables, par le biais de recherches sur Internet et d'entretiens, pour comprendre d'où proviennent les fonds, quels sont les autres acteurs et activités financés, et qui gère les fonds (par exemple, existe-t-il un comité directeur, qui est-il, quels sont ses antécédents, et est-il ou a-t-il été engagé directement avec des entreprises ou des banques (par exemple) qui ont des valeurs et des intérêts très différents.

**Influence du financement et du bailleur de fonds-** Avant que les fonds ne soient reçus ou que les accords ne soient conclus, certains partenaires ont souligné les efforts qu'ils ont entrepris pour comprendre la manière dont les fonds fonctionnent, ainsi que le degré d'influence qu'un bailleur de fonds pourrait chercher à avoir sur les décisions prises dans les communautés, et/ou le degré de flexibilité que les bailleurs de fonds acceptent /encouragent dans les approches de mise en oeuvre utilisés en début de projet ou, cas échéant, au cours de la mise en oeuvre.

**Renoncer au contrôle :** Au cours des discussions, plusieurs participants ont insisté sur les multiples facettes de la dynamique du pouvoir, en particulier en ce qui concerne les bailleurs de fonds et les organisations intermédiaires. Des questions ont été soulevées quant à la volonté réelle des bailleurs de fonds et des intermédiaires de renoncer au contrôle afin de donner plus de pouvoir aux communautés locales. Cette préoccupation rejoint le principe d'autonomie décisionnelle proposée par la présente initiative, qui affirme que les communautés locales doivent conserver le droit de faire leurs propres choix, à l'abri de toute imposition extérieure. En outre, les participants ont souligné l'importance de la compréhension des rôles, notant que les alliés financiers doivent reconnaître leur fonction au sein de l'écosystème de projet plus large. La volonté de céder le contrôle et de reconnaître ces principes est considérée comme un indicateur clé de l'engagement d'une organisation en faveur d'un développement significatif, mené par la communauté.

**Adopter une approche nuancée de la philanthropie inclusive :** Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité d'adopter une approche nuancée de la philanthropie inclusive, en mettant en garde contre le fait qu'une perspective issues des pays du Nord ne permet souvent pas de saisir les complexités des réalités locales. Ils ont souligné que les ressources financières ne sont qu'un aspect de la philanthropie communautaire ; des facteurs tels que la confiance, la culture et l'engagement de la base sont tout aussi essentiels. Le véritable défi ne réside pas dans la disponibilité des fonds, mais dans l'acheminement de ces ressources vers les communautés marginalisées, dans le respect de leur



autonomie et de leurs contributions. Les participants ont également émis des critiques à l'égard des fondations ou des fonds qui prétendent être axés sur la communauté mais qui ne s'impliquent pas véritablement au niveau local. En outre, il a été noté que les communautés locales contribuent souvent bien plus que l'investissement initial du fonds, ce qui témoigne de leur engagement profond dans le travail. Il est donc essentiel de reconnaître les multiples facettes de la philanthropie communautaire pour s'engager de manière significative.

**Représentation inclusive** : Certains mouvements sociaux deviennent des organisations politiques importantes et pertinentes. Cependant, l'influence de ces mouvements sociaux se déplace souvent vers des questions à plus grande échelle, diminuant ainsi leur intérêt pour les questions locales. Dans de tels cas, il est important de ne pas supposer que ces mouvements sociaux peuvent servir de véhicules pour canaliser les ressources économiques vers les territoires locaux.

**Des mécanismes de financement dirigés par les autochtones ou répondant aux besoins des communautés (qui sont des bailleurs de fonds intermédiaires) sont en place** dans certains pays ou régions ; ils permettent aux communautés d'accéder à des fonds, mais aussi de recevoir un soutien technique ou administratif de la part d'un partenaire qu'elles choisissent. Par exemple ;

*Le fonds Nusantara dispose de sa propre équipe de gestion avec le conseil d'administration d'AMAN, de KPA et de WALHI. Les communautés peuvent envoyer des propositions au fonds Nusantara et choisir l'organisation avec laquelle elles souhaitent travailler.*

Aliansi Masyarakat Adat Nusantara - AMAN

Alliance des peuples autochtones de l'archipel), Indonésie

## Complémentarité et additionnalité

Tout nouveau mécanisme de financement (en particulier le mécanisme proposé par le présent rapport) doit reconnaître et partager l'espace avec une série de mécanismes de financement en vigueur, en particulier ceux qui sont déterminés par les peuples autochtones et les communautés locales, et répondre à une série de principes visant à garantir que les communautés qui ont accès aux fonds aient le principal pouvoir de décision, soient responsabilisés et aient une voix pour exercer ce pouvoir décisionnel. Ces mécanismes permettent des processus de prise de décision ouverts, transparents et démocratiques et garantissent en même temps la transparence et l'utilisation responsable des fonds. Les mécanismes de financement considérés par les peuples autochtones et les groupes représentatifs des communautés locales comme étant dirigés par des autochtones, participatifs et autrement dit «émancipés» comprennent le Fonds Nusantara, le Fonds de solidarité des peuples autochtones d'Asie [nouvellement établi], le Fonds Pawanka, le Fonds autochtone amazonien, la Fondation Podaali, le Fonds territorial mésoaméricain, le Fonds Ayni et la plateforme mondiale visant à faciliter le financement territorial développée par Shandia Vision et l'Alliance mondiale des communautés territoriales (Directing Funds to Rights, 2022).

Grâce à une coordination minutieuse et à une communication ouverte, l'initiative sur les régimes fonciers coutumiers et traditionnels marins peut jouer un rôle complémentaire, en attirant et en



éduquant potentiellement de nouveaux bailleurs de fonds sur la tenure marine et côtière, les préoccupations en matière de droits et les voies vers la sécurité des régimes fonciers coutumiers, et mettre en avant un ensemble plus large de bénéficiaires potentiels. Cependant, il peut aussi y avoir beaucoup de chevauchement entre les fonds recherchés et les partenaires engagés. Il serait contraire aux objectifs, valeurs et principes déclarés de l'initiative proposée que ses opérations et ses relations entravent ou concurrencent par inadvertance le bon travail des mécanismes établis.

À partir d'un sous-ensemble de consultations, nous avons rédigé un ensemble de principes et de stratégies de communication que nous espérons discuter et améliorer et qui pourraient contribuer à garantir que le mécanisme proposé joue un rôle clé dans la reconnaissance et dans la coordination avec les mécanismes financiers philanthropiques autochtones existants, participatifs et autrement dit «émancipés». La présente initiative va aussi travailler avec ces derniers de manière à compléter et à soutenir leurs efforts. Pour chacun des principes ci-dessous, nous envisageons de co-développer des actions plus détaillées et pratiques qui répondent à l'intention générale de chaque principe.

- **Collaborer à la sensibilisation des bailleurs de fonds et à la modification des préjugés en matière de financement** - Le mécanisme proposé a le potentiel de jouer un rôle additif en attirant et en éduquant de nouveaux bailleurs de fonds sur les régimes fonciers coutumiers et traditionnels marins et côtiers. Il sera aussi question de les éduquer sur les préoccupations locales et communautaires en matière de droits, les trajectoires menant à la sécurisation des régimes fonciers, ainsi que sur les pratiques de financement émancipées. Toutefois, ce faisant, le mécanisme proposé devrait également promouvoir, sensibiliser et partager ces espaces d'échange de connaissances et ces opportunités avec les mécanismes établis qui servent les détenteurs de droits.
- **Favoriser des relations plus directes entre la source de financement et les groupes locaux** - Si l'initiative proposée obtient du financement, la réattribution de subventions à des mécanismes existants dirigés par des populations autochtones constitue un moyen de soutenir ces mécanismes, à condition que l'initiative proposée et le mécanisme existant fassent tous les efforts raisonnables, à moyen et à long terme, pour créer une relation plus directe entre le bailleur de fonds et les mécanismes de financement existant dirigé par des populations autochtones.
- **Communiquer régulièrement et ouvertement pour comprendre les synergies et les chevauchements** - L'initiative proposée et les mécanismes financiers existants devraient communiquer régulièrement pour réfléchir aux possibilités et aux relations de financement et à la meilleure façon de les gérer au service des détenteurs de droits - en gérant les synergies, les différences et les chevauchements selon des modalités convenues.
- **Travailler ensemble pour s'assurer que le paysage du financement est clair et ne prête pas à confusion** - L'initiative proposée et les mécanismes financiers existants devraient communiquer régulièrement pour réfléchir à la manière dont les possibilités de financement et les options sont communiquées aux populations autochtones, aux petits pêcheurs et aux communautés locales afin de s'assurer que les options et les opportunités sont claires et transparentes et qu'il y a le moins de confusion possible.
- **Naviguer ensemble vers l'utilisation de voies fiscales directes** - L'initiative proposée a l'intention de canaliser les fonds directement vers les groupes populaires et les partenaires qui travaillent directement pour les communautés locales, les pêcheurs à petite échelle et les autochtones. Il



est également possible de faire transiter les fonds par des mécanismes dirigés par les peuples autochtones lorsque toutes les parties considèrent qu'il s'agit d'une valeur ajoutée. Dans ce cas, l'initiative proposée s'engage à veiller à ce que cela se fasse selon des modalités qui soutiennent ces processus et principes d'octroi de subventions.

- **Reproduire, soutenir et contribuer à des pratiques de financement émancipées** - L'initiative proposée s'engage à tirer des enseignements, à soutenir et à utiliser les meilleures pratiques en matière d'octroi de subventions, d'établissement de rapports et d'évaluation, telles qu'elles sont développées et définies par les mécanismes dirigés par les populations autochtones.
- **Influencer ensemble le paysage mondial** - L'initiative proposée et d'autres fonds pourraient former une collaboration puissante pour influencer la communauté mondiale des bailleurs de fonds et améliorer les pratiques et les processus de financement.

## Une attention particulière sur les régimes fonciers coutumiers et traditionnels marins

Les organisations représentant les populations autochtones, les petits pêcheurs et les travailleurs du secteur de la pêche, ainsi que les communautés locales, soulignent qu'à ce jour, il n'existe pas de terme exact pour désigner le régime foncier marin. L'accent est mis depuis longtemps sur les régimes fonciers et forestiers. Alors que les organisations aspirent à une vision holistique (terre et mer) et à long terme pour garantir les droits de propriété - en disant qu'il est crucial de rester lié à l'agence et à l'indépendance des détenteurs de droits, ainsi qu'aux moyens de subsistance durables pour les populations autochtones et les communautés locales en vue d'une reconnaissance et d'une égalité totales.

*"Il y a un grand parti pris sur les régimes fonciers marins. L'Indonésie, qui s'est longtemps concentrée sur les forêts et les plantations depuis la colonisation hollandaise, semble étendre la propriété foncière à la propriété marine, qui vient d'être discutée. Le pays n'a pas de représentants pour représenter la politique et les experts connexes afin d'améliorer la prise de conscience nationale.*

Institut Atirath (ATINS) : Institut de recherche-action  
pour la justice écosystémique, Indonésie

*En Indonésie, le ministère des Affaires marines et de la Pêche a pour mandat de protéger et de reconnaître les droits fonciers marins (comme les droits fonciers forestiers) des peuples autochtones et des communautés locales, bien que son initiative soit plus récente que celle du ministère de l'Environnement et des Forêts, qui s'occupe des droits fonciers forestiers... Il est nécessaire d'apporter un soutien suffisant au ministère des Affaires marines et de la Pêche pour qu'il soit mieux sensibilisé aux droits fonciers marins et pour qu'il intensifie son travail dans ce domaine. Les droits d'occupation doivent faire référence non seulement au droit de gérer, mais aussi au droit de posséder et de contrôler la prise de décision sur territoires autochtones. Les organisations doivent également travailler avec les autorités locales pour identifier, cartographier et plaider en faveur d'une reconnaissance juridique qui sera intégrée au zonage du plan spatial tout en soutenant les données de base pour le ministère et l'auto-renforcement des peuples autochtones et des communautés locales.*



*Le terme «droit foncier marin» n'est pas très répandu. Il est nouveau et n'est pas reconnu par la communauté elle-même. La définition peut être très diverse en raison de l'étendue des îles indonésiennes. Cela signifie également qu'il faut définir la signification de souveraineté dans un contexte marin. Recherche et consultation avec d'autres parties prenantes dans lesquelles la définition peut inclure différents acteurs ou peut être une définition unique pour tous les acteurs. L'organisation n'est pas la seule à avoir besoin d'approfondir ses connaissances en matière de régime foncier marin ; il en va de même pour les populations autochtones et les pêcheurs des zones côtières et des petites îles, afin qu'ils comprennent mieux leurs droits.*

KIARA (People's Coalition for Fisheries Justice), Indonésie

## Directives générales pour les demandes et l'octroi de subventions

**Financement général, flexible et à plus long terme** : les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus ont clairement exprimé leur préférence et leur besoin d'un soutien opérationnel général par rapport à des subventions basées sur des projets. Il a été mentionné que les investissements peuvent soutenir différents points d'entrée et perspectives qui contribuent à la sécurité des droits fonciers coutumiers marins et à une plus grande importance de ces droits sur la scène politique. Il est important que les bailleurs de fonds comprennent que les situations sont complexes et que les organisations et les groupes doivent continuellement interpréter le contexte dans lequel ces situations surviennent. Cela concerne également la durée d'octroi des financements, pour une augmentation au-delà de trois ans.

*En ce qui concerne les fonds opérationnels, «ces fonds permettraient à Pamalakaya d'organiser efficacement des événements, de mener des recherches et d'impliquer les communautés, garantissant ainsi le succès de nos efforts de plaidoyer en faveur de la protection des droits de propriété marine».*

Pamalakaya, Philippines

*Il est préférable que les subventions soient destinées à un soutien général plutôt qu'à des projets spécifiques. Par exemple, en Norvège, seule l'AMAN a reçu une subvention du NORAD en tant qu'organisation intergouvernementale. AMAN et NORAD discutent de la possibilité de se rencontrer au milieu. Les autres donateurs sont plus ouverts au soutien général et au soutien d'urgence en cas de catastrophe ou de conflit.*

Aliansi Masyarakat Adat Nusantara - AMAN (Alliance des peuples autochtones de l'archipel), Indonésie

**Réduire les formalités administratives liées à la demande et la charge de travail liée à l'établissement des rapports** - en particulier en utilisant des moyens novateurs et adaptés au contexte pour communiquer sur l'intention ou l'état d'avancement du projet. Par exemple : « Les propositions peuvent être [fournies par les communautés au fonds Nusantara] par vidéo et par téléphone,



et l'équipe de gestion les traduit en propositions [écrites]». Indigenous People Alliance of the Archipelago (AMAN), l'organisation qui gère le fonds Nusantara.

*C'est une initiative très excitante, d'autant plus que nous avons actuellement beaucoup de mal à faire parvenir de l'argent aux petites organisations. En fin de compte, il y a toujours un moyen de passer par les grandes organisations, mais le prix à payer est trop élevé et il suffit des personnes les plus motivées pour franchir tous les obstacles, cela devrait être plus simple''.*

Réseau international LMMA

**Donner la priorité à l'approche territoriale** : les initiatives, qu'il s'agisse de plateformes ou de fonds, devraient donner la priorité à l'approche territoriale dès le départ (à noter que cela diffère pour certains groupes dont les droits sont associés à des stocks plutôt qu'à des territoires). Il est essentiel de maîtriser le langage approprié pour le financement direct et de suivre les lignes directrices éthiques de la communauté. De nombreux protocoles de financement classiques négligent ou diminuent les capacités locales. Pour y remédier, le langage doit être clair et accessible, et les informations doivent être communiquées non seulement sous forme de texte, mais aussi par le biais d'aides sonores et visuelles.

**Accepter le changement et y répondre** : Un engagement efficace et une communication claire entre les donateurs et les partenaires (c'est-à-dire les groupes qui dirigent et entreprennent le travail, à savoir les communautés locales, les populations autochtones et les groupes qui travaillent à leur service) sont essentiels. Une telle relation permet d'allouer des fonds de manière flexible en réponse à l'évolution des conditions locales.

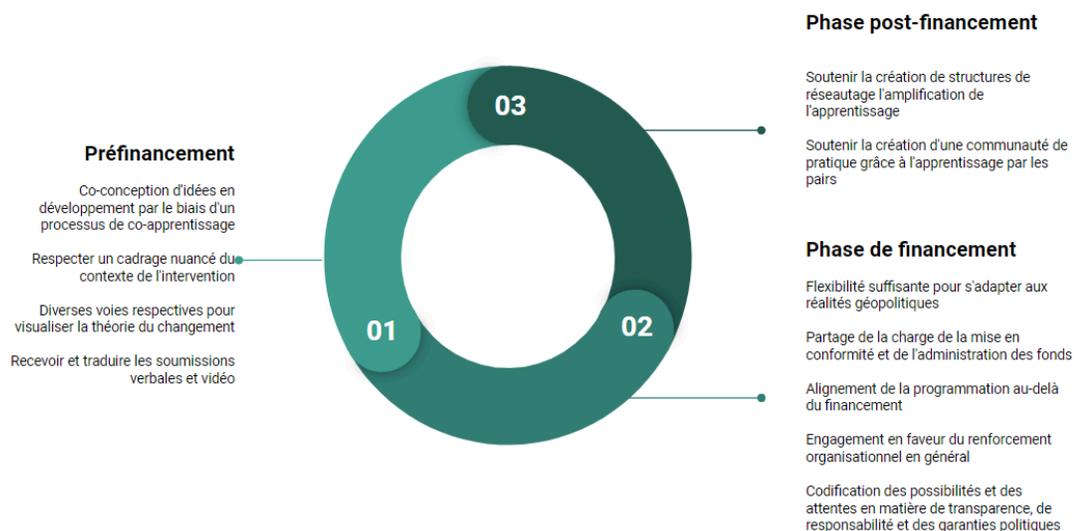
**Sensibilité aux contextes géopolitiques** : Étant donné le flux de fonds internationaux dans les pays et l'interprétation ou la nature potentiellement politique des subventions, il est essentiel que les stratégies de financement régionales et nuancées en fonction du contexte soient basées sur des questions géopolitiques liées à l'octroi de subventions. Dans certains pays par exemple, le défi consiste à financer le plaidoyer et la voix des communautés sur les questions de droit foncier coutumier car il est parfois perçu que parce que le financement provient de sources internationales, cela signale à la gouvernance qu'il s'agit d'un programme piloté de l'extérieur qui cherche à remettre en question le paradigme dominant de l'État/gouvernement en matière d'allocation et d'utilisation des terres et des ressources côtières. Ce thème est particulièrement important en Asie du Sud (Inde, Indonésie).

**Soutenir les communautés locales grâce à la philanthropie communautaire** : En Amérique latine, les initiatives de philanthropie communautaire fournissent aux organisations locales les outils dont elles ont besoin pour gérer efficacement leurs ressources. Ces initiatives s'appuient sur les atouts existants de la communauté et sont ancrées dans la responsabilité collective. Un consortium de fonds socio-environnementaux offre un soutien spécialisé, alliant flexibilité et responsabilité, pour aider les organisations populaires à gérer efficacement leurs finances. Des conseils consultatifs composés d'experts locaux jouent un rôle essentiel, et la majorité des fonds reçus vont directement aux organisations, optimisant ainsi l'utilisation des ressources. L'objectif principal reste la promotion et la défense des droits de l'homme, suivies de la conservation de l'environnement. Ces fonds



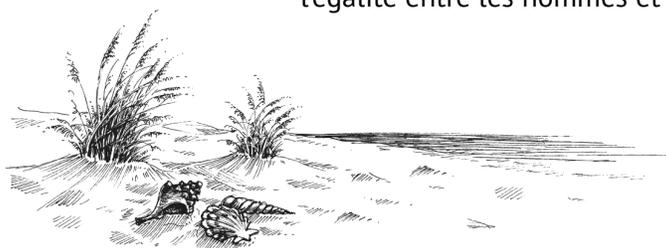
servent non seulement d'intermédiaires financiers, mais sont également reconnus comme des fournisseurs de ressources et des composantes essentielles des mouvements locaux.

**Le cycle complet du projet** peut être ajusté pour mieux convenir aux personnes que nous avons consultées. La figure 2 résume les recommandations qui nous ont été faites à chaque étape du cycle complet du projet.



**Figure 2** - Recommandations formulées par les personnes consultées concernant l'optimisation de l'engagement et de la contribution des détenteurs de droits et des groupes représentatifs tout au long du cycle de subvention.

- Il est nécessaire d'examiner attentivement et de comprendre la capacité des organismes titulaires de subventions. Il a été recommandé d'examiner le plan de viabilité de l'organisation, sa capacité à travailler et à gérer les finances. Il est aussi important d'examiner si ces organismes ont continué à collaborer avec les organisations ou actions qu'ils ont aidé à mettre en place. Établir un plan de suivi au long terme des activités prévues, sur plusieurs années, et déterminer à quoi ces activités contribuent et comment elles seront gérées permet aussi de s'assurer que les activités se poursuivent après le projet.
- Il devrait y avoir un lien entre l'organisation récipiendaire et les agences gouvernementales locales. Les plans de travail et les liens avec les agences gouvernementales sont essentiels pour renforcer les capacités de l'organisation. Il est également essentiel de renforcer ou de soutenir la capacité des organismes titulaires de subventions à gérer les finances.
- Il est nécessaire d'établir des critères de transparence, de responsabilité et d'autres critères d'éligibilité des organismes titulaires de subventions (par exemple, sur la base de leur engagement en faveur du processus démocratique, des droits de l'homme et de l'égalité entre les hommes et les femmes).



Nous avons conjointement conçu et animé une table ronde lors du Congrès des pêcheurs artisanaux à petite échelle et des ramasseurs de mollusques : Entrelacement de la vie, de la connaissance et de la culture à Cahuita, au Costa Rica. Le groupe d'experts, composé de représentants du secteur de la pêche artisanale, d'organisations intermédiaires et de bailleurs de fonds, a examiné quatre questions (voir figure 3) : « Où va l'argent ? », « Qui prend les décisions ? », « Où est le pouvoir ? » et « Comment l'argent circule-t-il ? ». Le groupe a dégagé des principes fondamentaux et suggéré les approches suivantes (tableau 1).

**Tableau 1.** Principes fondamentaux et approches suggérées issus d'entretiens et d'un groupe de discussion composé de représentants des pêcheurs à petite échelle, d'organisations intermédiaires et de bailleurs de fonds, lors du Congrès des pêcheurs artisanaux à petite échelle et des ramasseurs de mollusques à Cahuita, au Costa Rica.

<p><b>Où va l'argent ?</b></p> <p>Centrer les besoins et les demandes des pêcheurs à petite échelle et soutenir l'autodétermination.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à ce qu'une proportion équitable des fonds parvienne effectivement aux exécutants et aux organismes locaux récipiendaires prévus, soit en fournissant aux groupes et aux communautés de pêcheurs à petite échelle un accès direct aux ressources financières, soit en soutenant des organisations et des réseaux intermédiaires légitimes.</li> <li>- Suivre l'exemple des organisations des pêcheurs à petite échelle, des communautés de pêcheurs et de leurs associations et mouvements pour déterminer la meilleure façon d'allouer les ressources en fonction de leurs besoins et de leurs priorités (voir les <u>règles de conduite</u>).</li> <li>- Une mise à l'échelle transversale plutôt que verticale : la philanthropie traditionnelle et, souvent, les grandes ONG se concentrent sur la mise à l'échelle des solutions plutôt que sur la mise à l'échelle systémique.<sup>2</sup></li> <li>- Respecter les différences entre les communautés et financer les groupes et les communautés de pêcheurs à petite échelle dans leurs efforts pour renforcer leurs capacités. Parallèlement, les communautés devraient être encouragées à concevoir des projets axés sur l'autosuffisance et la réduction de leur dépendance aux financements. De cette manière, le financement ciblé et la responsabilisation de la communauté convergent pour créer des résultats durables.</li> </ul>
<p><b>Qui prend les décisions ?</b></p> <p>Transfert des actifs et de la prise de décision au niveau des pêcheurs à petite échelle /à la communauté.<sup>3</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir l'autodétermination des organisations des pêcheurs à petite échelle, des communautés de pêcheurs et de leurs associations et mouvements, ainsi que leur capacité collective à gérer les ressources pour elles-mêmes, y compris la manière de les allouer, quand et comment les investir de manière à répondre aux besoins de la communauté et à faire avancer leurs objectifs.</li> <li>- Mettre l'accent sur le financement de projets conceptualisés et menés par les communautés de pêcheurs à petite échelle elles-mêmes, plutôt que d'imposer des agendas externes.</li> <li>- Travailler avec les structures de gouvernance existantes pour la pêche à petite échelle et des communautés pour s'assurer que les fonds sont gérés de manière responsable et de façon à répondre aux besoins des communautés et à faire avancer leurs objectifs.</li> <li>- S'assurer que lorsqu'un organisme intermédiaire demande un financement, il représente de manière légitime les besoins et les demandes des groupes et des communautés de pêcheurs à petite échelle.<sup>4</sup></li> </ul>
<p><b>Comment le pouvoir est-il centré ?</b></p> <p>Transfert de pouvoir aux organisations et aux communautés de pêcheurs à petite échelle en matière d'allocation des ressources et de supervision</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir un financement flexible pour permettre aux groupes et aux communautés de pêcheurs à petite échelle d'expérimenter, d'apprendre et de mettre en œuvre toute leur gamme de stratégies et d'activités.</li> <li>- Établir des relations à long terme avec les groupes et les communautés de pêcheurs à petite échelle, plutôt qu'un engagement à court terme basé sur des projets. Cela permet d'assurer la stabilité et de démontrer un engagement en faveur d'un partenariat durable.</li> <li>- Mettre l'accent sur l'établissement de relations de collaboration :             <ul style="list-style-type: none"> <li>● Soutenir le développement et l'alimentation de nouvelles relations, de nouveaux réseaux et de nouvelles connexions.</li> <li>● Soutenir le développement du capital politique (influence, accès et relations avec les dirigeants politiques et les plates-formes et structures de prise de décision).</li> <li>● Faciliter l'accès à des ressources supplémentaires : Aider les communautés de pêcheurs à petite échelle à accéder à d'autres sources de financement, à des opportunités de marché ou à une assistance</li> </ul> </li> </ul>

<sup>2</sup> Dans la philanthropie traditionnelle, l'idée de « passer à l'échelle supérieure » s'écarte souvent de la conception de l'échelle qu'ont les mouvements de base. Les solutions communautaires mettent l'accent sur le contexte local et sont mises à l'échelle par la reproduction et l'agrégation plutôt que par l'expansion.

<sup>3</sup> Les actifs sont considérés comme des ressources ou des qualités précieuses qui peuvent être exploitées pour favoriser un changement positif, notamment les ressources humaines, sociales, culturelles, physiques, financières, spirituelles, etc.

<sup>4</sup> Voir la section sur les intermédiaires légitimes



	<p>technique, afin d'élargir leur capacité à atteindre leurs objectifs sans trop dépendre d'un seul bailleur de fonds.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire preuve d'ouverture et de transparence quant aux objectifs potentiellement incompatibles (par exemple, lorsque d'autres partenaires bénéficiant d'un financement peuvent avoir des projets qui vont à l'encontre des intérêts des pêcheurs à petite échelle et de la communauté).</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître et valoriser les informations, les croyances et les connaissances traditionnelles des communautés dans la recherche et la communication et soutenir les groupes et les communautés de pêcheurs à petite échelle pour s'assurer que les États et les autorités sont également à l'écoute.</li> <li>- Incorporer des représentants des groupes et des communautés de pêcheurs à petite échelle dans les processus de prise de décision, les conseils consultatifs et les structures de gouvernance. Cela permet de s'assurer que leur voix est entendue et prise en compte dans l'allocation des ressources.</li> </ul>
<p><b>Comment l'argent circule-t-il ?</b></p> <p>Favoriser l'autosuffisance, la collaboration et la gestion responsable des organisations et des communautés de pêcheurs à petite échelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir des trajectoires de financement dirigés par les pêcheurs à petite échelle et dont ils en sont responsables.</li> <li>- Investir directement dans les projets menés par les pêcheurs à petite échelle, tout en soutenant les intermédiaires légitimes.</li> <li>- Simplifier les processus et les exigences afin de faciliter l'accès aux fonds pour les organisations et les communautés de pêche.</li> <li>- Donner la priorité à la confiance et à la transparence selon les deux points suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>• En établissant des accords clairs, détaillant les termes et conditions du financement.</li> <li>• En maintenant une communication ouverte et transparente avec les groupes et les communautés concernant l'utilisation des fonds et tout changement dans le financement.</li> </ul> </li> <li>- Sur demande, dispenser une formation financière afin d'habiliter les groupes et les communautés des pêcheurs à petite échelle à gérer les fonds.</li> </ul>

## Octroi de subventions et gouvernance du mécanisme proposé

**L'épée à double tranchant des conseils consultatifs dans la prise de décision inclusive :** Afin d'améliorer la prise de décision inclusive, les donateurs et bailleurs de fonds mettent généralement en place des conseils consultatifs. Cette approche, bien que bien intentionnée, peut involontairement limiter les perspectives concernant les priorités de financement à un cercle restreint d'individus. Une stratégie plus efficace consisterait à exploiter les infrastructures existantes en Amérique latine, qui connaissent parfaitement la diversité régionale et possèdent une expertise avérée au niveau local. Une telle approche élargit le champ des contributions, surmonte les contraintes des comités consultatifs traditionnels et enrichit le processus de prise de décision. Si ces comités consultatifs sont créés (comme prévu pour la facilité proposée), il serait utile d'y inclure des représentants des réseaux et groupes existants, car ils possèdent déjà une vision globale et holistique.

**Les réseaux et groupes existants offrent la possibilité de comprendre où se situent les besoins.** Le fait de travailler avec des réseaux établis permet d'obtenir des informations et une représentation continues dans toute une région. Trois exemples sont donnés ici. Les groupes consultatifs régionaux de l'IPC évaluent la mise en œuvre des lignes directrices de la pêche à petite échelle, y compris les engagements en matière de tenure. PIANGO (Pacific Island Association of NGOs) est un organisme de coordination de 24 ONG nationales membres qui organisent régulièrement des réunions pour discuter de la stratégie, des priorités, du soutien et de l'orchestration des ressources. LMMA est un réseau régional doté d'un « groupe de travail sur la pêche côtière » qui se réunit chaque année pour rassembler les organisations communautaires de toutes les régions au niveau global afin de discuter des problèmes et de faire passer des messages.



## Renforcer le rôle et les capacités des communautés civiles

**L'importance de l'auto-évaluation et de la reconnaissance des capacités existantes :** Pour une affectation plus efficace des ressources, un fonds socio-environnemental a suggéré aux partenaires (c'est-à-dire ceux qui mettent en œuvre le travail, autrement dit le bénéficiaire de la subvention) d'auto-évaluer leurs défis et les domaines nécessitant un renforcement de leurs capacités. Au lieu d'adopter une approche pratique de la mise en œuvre, le mécanisme proposé pourrait offrir un soutien cohérent mais flexible. Cette approche met l'accent sur le développement de l'administration et du leadership, en fonction des besoins identifiés par la communauté, dans le but de favoriser une plus grande autonomie et des relations plus constructives.

*La plupart des groupes autochtones disposent déjà de capacités existantes. Le Samburu Women Trust travaille alors avec eux pour développer et renforcer leurs capacités en utilisant leurs connaissances traditionnelles existantes ou les systèmes en place. SWT aide à encadrer les communautés autochtones en rédigeant des rapports, en effectuant des visites sur le terrain et en organisant des conversations de suivi par téléphone.*

Samburu Women Trust, Kenya

**Susciter la confiance entre les organisations locales marginalisées et les organismes subventionnaires:** Le renforcement de la confiance et des liens sociaux est crucial, en particulier pour les organisations marginalisées par des contraintes systémiques. Les limitations gouvernementales ne restreignent pas seulement la capacité de ces organisations à se développer, mais manquent également de mécanismes de soutien pour leur expansion. Par exemple, les autorités locales ne peuvent souvent pas allouer de fonds en raison de registres et d'une comptabilité obsolètes, ce qui aggrave l'exclusion. L'importance de la confiance a été soulignée par un fonds socio-environnemental qui a indiqué que, sur les 80 projets qu'il a soutenus jusqu'à présent, un seul n'a pas été en mesure de rendre compte correctement de ses dépenses.

**Répondre de manière proactive aux préoccupations liées aux questions de sécurité :** Il est conseillé de créer un fonds d'urgence ou de réaction rapide pour répondre aux problèmes de sécurité urgents, en particulier dans les régions où les conflits ou la vulnérabilité sont importants. Un tel fonds peut faciliter les interventions opportunes, en aidant les dirigeants et les membres de la communauté à gérer les crises de manière efficace. Étant donné que les zones maritimes servent souvent de points névralgiques pour les activités illicites, ce fonds pourrait être particulièrement essentiel dans les communautés côtières.

**Éviter la dépendance aux financements externes :** Les consultations avec les fonds socio-environnementaux ont mis l'accent sur les problèmes de dépendance et sur la valeur du renforcement des capacités. Par exemple, un fonds sud-américain a pour objectif de ne pas soutenir une organisation plus de trois fois, en se concentrant notamment sur la création d'un environnement propice à l'indépendance de ces groupes.

**Contrer le risque de monopolisation des fonds :** Certains groupes locaux sont de petites entités qui n'ont aucune expérience en matière de gestion de projets. Les fonds socio-environnementaux que



nous avons consultés visent à renforcer les capacités à long terme tout en amplifiant les voix locales. S'assurer que ces groupes sont reconnus et entendus, non seulement dans les domaines des droits civiques, des droits fonciers coutumiers et de la gouvernance, mais aussi dans l'espace philanthropique facilite une distribution plus équitable du pouvoir et des ressources, contrant ainsi le risque de monopolisation des fonds.

## Besoins, priorités et actions proposées

**La réforme et la création de politiques** sont des priorités dans les pays où la reconnaissance et la protection des droits des populations autochtones et des pêcheurs sont faibles. La garantie de leurs droits peut être obtenue par deux moyens principaux : une réforme politique assortie d'une reconnaissance juridique et une cartographie territoriale - ces activités doivent être mises en œuvre parallèlement en aidant les communautés participantes sur le terrain.

**Cartographie des territoires.** La clarté de l'étendue et de la gouvernance des territoires (c'est-à-dire l'étendue géographique et les limites des zones sous régime de propriété foncier coutumier) contribue à leur pleine reconnaissance par le gouvernement et les autres parties. La cartographie de ces territoires a été soulignée comme un besoin technique qui peut s'appliquer aux territoires coutumiers, aux zones de pêche et aux autres zones des communautés côtières.

**Production de connaissances, recherche et documentation** : il existe une grande diversité de pratiques traditionnelles et de régimes fonciers coutumiers dans le monde - et en particulier en Asie, qui compte la plus grande population autochtone au monde. De nombreuses personnes consultées ont souligné l'importance de la recherche et de la documentation pour recueillir et partager les enseignements sur la manière dont les diverses pratiques sont reconnues, respectées et répandues, et sur la manière dont ces conditions ou actions favorables peuvent être mieux reconnues, valorisées et reproduites dans d'autres régions ou dans d'autres contextes et pour d'autres peuples.

**Renforcer la protection et la sécurisation des droits.** Dans les pays dotés ou non d'une réglementation claire, les gouvernements sont le principal obstacle à la garantie des droits coutumiers et traditionnels. Bien qu'un nouveau mécanisme financier puisse ouvrir des possibilités de cofinancement et de collaboration avec le gouvernement, les personnes que nous avons consultées ont demandé comment leur travail pourrait encore être soutenu s'il allait à l'encontre des positions du gouvernement ou s'il était confronté à la politique, à l'action ou à l'investissement du gouvernement.

**Renforcement des capacités.** Les personnes consultées soulignent l'importance des fonds et du soutien qui peuvent contribuer à accroître les capacités et à renforcer leurs organisations (souvent petites et axées sur leur mission).

**Adaptation aux impacts du changement climatique** : Les stratégies climatiques et les contributions déterminées au niveau national manquent souvent d'une vision globale de la manière dont les régimes fonciers concernant la pêche et les ressources d'origine océanique seront intégrées dans les



dans les actions contre des impacts du changement climatique, conformément aux questions de justice et de développement durable.

*Pamalakaya reconnaît l'importance de la propriété coutumière dans la gestion des terres côtières et de la mer. Afin de garantir le droit de propriété maritime aux groupes que nous représentons, nous avons pris les mesures suivantes : (1) Plaidoyer : Elle s'engage auprès des autorités et des décideurs politiques pour intégrer le régime foncier coutumier dans les politiques de gestion côtière ; (2) Renforcement des capacités : Il donne aux communautés les moyens d'acquérir les compétences nécessaires à la gestion durable des ressources et de faire valoir leurs droits ; (3) Cartographie communautaire : Grâce à la cartographie participative, il établit les limites des zones de pêche traditionnelles et des zones d'occupation ; (4) Gestion collaborative : Elle facilite la coopération entre les communautés, le gouvernement et les parties prenantes pour une gestion partagée des ressources ; (4) Sensibilisation : Elle sensibilise le public à l'importance des droits fonciers coutumiers dans un processus de sauvegarde et de protection des ressources côtières.*

Pamalakaya, Philippines

**Le renforcement des processus de gouvernance** au niveau communautaire est une priorité, car les communautés sont souvent confrontées à diverses menaces, et les ONG, le gouvernement et/ou les institutions privées viennent souvent avec leurs propres agendas. Certains participants considèrent qu'il est essentiel de renforcer les processus décisionnels internes afin de permettre des choix collectifs éclairés, c'est-à-dire de donner aux communautés les moyens de développer leurs propres structures et capacités organisationnelles afin d'identifier et de répondre à leurs besoins, y compris de représenter leurs besoins et leurs intérêts auprès des parties extérieures.

*«La conservation est le résultat de la capacité d'une communauté à prendre des décisions et de sa relation avec le territoire. L'important est que la gouvernance ne soit pas supplantée par des personnalités extérieures à la communauté».*

Albert Chan, Consortium TICCA Mésoamérique

**Élargir la vision de «bonne gouvernance» au-delà des modèles occidentaux de démocratie ;** Travailler avec des groupes autochtones présente des défis uniques qui diffèrent de la collaboration avec les organisations non gouvernementales traditionnelles. Par exemple, la coordination implique souvent un conseil communautaire composé de nombreux membres plutôt qu'un seul directeur exécutif représentant l'organisation. En outre, les communautés sont susceptibles d'envoyer des représentants différents pour chaque interaction, contrairement aux ONG suivant un modèle qui désignent généralement le même point de contact. Dans certaines communautés autochtones, le pouvoir est réparti de manière pyramidale, une réalité qu'il faut reconnaître. Cette variabilité reflète non seulement la gouvernance interne de ces communautés mais, si elle est respectée, elle peut aussi contribuer à la démocratisation du savoir. Il est donc essentiel de comprendre ces dynamiques pour favoriser des partenariats véritablement collaboratifs et équitables.

**Assurer la représentation au sein des organisations représentatives ;** Une analyse plus approfondie est nécessaire pour comprendre comment les organisations régionales ou nationales ou les groupes de coordination s'acquittent de leurs responsabilités (représentation, mise en relation et assistance)



à l'égard de leurs membres. Par exemple, cette analyse permettra de déterminer s'il existe des procédures internes permettant d'acheminer des fonds ou des subventions vers les branches locales d'un groupe de coordination. Les financeurs et/ou bailleurs de fonds doivent également déterminer si ces réseaux/organisations régionaux ou nationaux peuvent jouer un rôle d'intermédiaire pour leurs membres locaux et les groupes communautaires. Les réseaux ou groupes de coordination doivent être en mesure de démontrer ou d'expliquer la légitimité du travail proposé, mandaté par les membres, qu'il s'agisse de communautés ou de groupes autochtones. Un accord, une déclaration de partenariat et d'autres preuves doivent être fournis pour confirmer cette légitimité.

**Promouvoir l'autodétermination** : Les organisations à but non lucratif et les ONG internationales de conservation ont été le fer de lance d'une grande partie des travaux de conservation dans diverses régions. Bien que leurs approches soient bien intentionnées et qu'elles tentent d'intégrer les droits de l'homme, elles proviennent souvent d'une perspective dite «conservacionniste» ou même occidentale. Il est essentiel de donner aux communautés les moyens de s'autodéterminer sans que des entités extérieures ne les représentent. Certaines communautés autochtones et de pêcheurs ont des collaborations fructueuses avec des ONG et il existe un intérêt à poursuivre le partenariat. Toutefois, certains peuples autochtones, certaines pêches artisanales et certaines communautés locales mettent également l'accent sur l'autodétermination, qui prend une signification unique lorsqu'elle est envisagée du point de vue de la communauté elle-même.

*«Je ne dis pas que les communautés autochtones sont la solution à tous les problèmes, mais ce que je souligne, c'est que nous n'avons pas eu la possibilité d'essayer. Il ne s'agit pas de remplacer ou de discréditer les efforts existants, mais d'explorer comment nous pouvons faire les choses différemment dans la pratique».*

Albert Chan, Consortium TICCA Mésioamérique

**Défense territoriale** : en Amérique latine, la reconnaissance juridique et la défense des territoires marins et côtiers suscitent de vives inquiétudes. La complexité de cette question est amplifiée lorsque ces territoires sont adjacents à des zones déclarées par l'État, telles que les parcs nationaux, souvent désignés sans que les résidents locaux ne soient impliqués. Cela complique les choses pour les communautés, en particulier dans les régions côtières, qui se retrouvent à naviguer entre les frontières juridiques et géographiques. Le non-respect des règles risque souvent d'avoir des conséquences criminelles, ce qui souligne l'importance de résoudre les problèmes juridiques en premier lieu. De nombreuses régions sont confrontées à des conflits territoriaux, comme dans la zone Garífuna et dans la zone Xinca du Guatemala. Cette situation s'accompagne également d'une concurrence pour l'utilisation et la disponibilité des ressources, telles que l'eau.

**Renforcer les échanges entre les différents systèmes de savoir**: Il est essentiel de renforcer les espaces de dialogue entre l'expertise technique et la sagesse ancestrale, en particulier dans les régions côtières qui dépendent de la pêche. Ce dialogue enrichi sert un double objectif : il favorise la conservation de l'environnement tout en préservant le patrimoine culturel.

**Reconnaître les conséquences et les compromis dus à des ressources limitées** : Disposer de ressources financières suffisantes et flexibles : la limitation des ressources financières a un impact



sur la portée du soutien de certaines coalitions et réseaux existants de populations autochtones, de pêcheurs à petite échelle et de communautés locales pour les initiatives communautaires. Un exemple fourni par un participant illustre le dilemme : devoir choisir entre investir dans la participation à une réunion dans la capitale et obtenir un permis de pêche de trois mois pour une communauté. Compte tenu des ressources limitées, cet exemple illustre le défi auquel sont confrontés les réseaux et les coalitions : prendre des décisions qui concilient les besoins pratiques immédiats, comme un permis de pêche, et les objectifs stratégiques à long terme, comme la poursuite des efforts de plaidoyer.

**Renforcer les compétences clés des organisations de pêche** ; Les organisations, y compris les associations de pêche, devraient avoir l'autonomie nécessaire pour diriger leur travail et renforcer leurs propres capacités. Cela est essentiel pour leur viabilité à long terme. Un informateur a partagé un exemple en Colombie, où une association de pêche s'est retrouvée aux prises avec une diminution du nombre de ses membres. Créée à l'origine dans le cadre de programmes de développement de la pêche mis en œuvre par le gouvernement, leur réglementation a été perturbée par l'impact du conflit armé dans le pays. Le contrôle des saisons de pêche et de l'effort de pêche s'en est trouvé modifié, ce qui a provoqué une crise de la viabilité de l'organisation. De tels défis ne sont pas propres à cette association, mais prévalent dans d'autres organisations de pêche à travers le pays. L'absence d'un travail de fond sur le renforcement de l'action communautaire a été une faiblesse importante, rendant ces organisations vulnérables aux crises, y compris aux impacts de la guerre. Il existe donc un besoin urgent d'interventions axées sur le transfert de compétences clés à ces groupes, telles que l'établissement d'un budget et l'exploration d'activités économiques alternatives. Ce transfert de compétences est essentiel non seulement pour maintenir les membres existants, mais aussi pour en attirer de nouveaux en leur offrant des avantages tangibles tels que des soins de santé, une amélioration de l'accès au marché ou une protection contre les conflits armés.

**Diversifier les économies et garantir l'implication des communautés dans des dialogues économiques plus larges** : Il est essentiel d'établir des bases solides pour des entreprises ayant un impact positif sur l'action pour le climat, dans la perspective de préserver les territoires communautaires de l'exploitation par les corporations. Il est impératif que les communautés s'impliquent durablement dans les dialogues clés, tels que l'économie bleue. Les communautés doivent également avoir le pouvoir de réglementer l'accès à leurs terres. Néanmoins, des différences culturelles importantes peuvent parfois entraver les progrès.

*«Lorsque les communautés ont des droits sur des aires marines étendues, les groupes extérieurs cherchent souvent divers moyens d'accéder à l'exploitation des ressources existantes». «Cuando las comunidades tienen derechos sobre extensas áreas marinas, a menudo, grupos externos buscan diversas formas para tener acceso a la explotación de los recursos existentes».*

Luciano Hiriart-Bertrand  
Costa Humboldt, Chili

**Relever les défis propres aux femmes** : Les réactions à la consultation ont souligné le besoin crucial de s'engager, de manière sécuritaire, avec les femmes locales afin de comprendre leurs luttes



spécifiques. Il est prioritaire de fournir une assistance ciblée aux dirigeantes qui se heurtent à des obstacles juridiques et sociaux en raison de leur militantisme.

**Compréhension de la valeur de la propriété** : Reconnaître que la propriété n'est pas seulement une valeur économique, mais aussi un moyen d'action collective et de dignité.

**Sensibilité culturelle** : Tenir compte des besoins spécifiques des communautés, comme ceux des Garifunas dans les Caraïbes, dont les droits fonciers ont été restreints, ce qui a limité leur capacité d'adaptation.

**Droits d'accès pour la pêche à petite échelle** : S'attaquer à la complexité du déplacement des ressources et à l'absence de droits de propriété ou d'accès pour la plupart des petits pêcheurs.

**Rôle du gouvernement et transformation des produits de base**: Examiner de près les actions gouvernementales qui transforment les droits de pêche en marchandises, en restreignant l'accès par le biais de licences.

**Cadre juridique** : Veiller à ce que les lois existantes reconnaissent le lien entre les communautés, la mer et la culture ; et renforcer les capacités de mise en œuvre des lois, éventuellement par le biais d'un partage d'informations sur les cas réussis.

**Stratégies de marché** : Promouvoir et encourager les produits des communautés à petite échelle et renforcer l'action collective pour l'accès au marché.

**Alternatives futures** : Reconnaître le rôle potentiel de la pêche en tant qu'alternative future pour la sécurité alimentaire, dans le cadre de droits fonciers équitables.

## Rôles d'un dispositif axé sur les droits fonciers coutumiers et traditionnels

Outre les discussions sur l'acheminement du financement, plusieurs groupes ont évoqué d'autres rôles qu'un nouveau mécanisme financier pourrait jouer ;

**Intermédiaire/organisateur neutre**. Établir des liens entre les groupes financés, les gouvernements (y compris les différentes agences gouvernementales ayant des mandats liés à la propriété foncière), les réseaux et les autres parties prenantes.

**Facilitateur/organisateur**. Dans le cas d'un projet confié à un consortium ou à un réseau dans lequel plusieurs organisations sont chargées de différentes tâches, le mécanisme peut jouer un rôle ou désigner une personne en tant que facilitateur/orchestrator.

**Collaboration entre la société civile et le gouvernement**. Les groupes de la société civile ( en Inde et en Indonésie par exemple) ont souligné l'existence et la nécessité (dans leur cas) d'avoir des demandes de services de la part du gouvernement ou des accords en place avec celui-ci, ce qui garantit des conditions favorables au travail, augmente les chances d'impact et



accroît la probabilité d'un financement institutionnel gouvernemental ou d'un soutien en nature.

**Expert mondial en matière de régimes fonciers marins.** Nous avons entendu dire que les organismes titulaires de subventions et les gouvernements eux-mêmes ne comprennent toujours pas les différents modèles de régimes fonciers coutumiers dans les milieux aquatiques et marins et la manière dont ils se traduisent dans les programmes et les politiques. Ils ont constaté qu'une nouvelle initiative pourrait jouer le rôle d'expert et/ou donner accès à des réseaux de partenaires avec lesquels ils pourraient demander conseil ou collaborer pour résoudre les problèmes de tenure.

## Autres ajustements nécessaires pour la mise en place du nouveau mécanisme de financement

- Pour réduire la charge administrative liée à l'établissement des rapports sur les demandes de subvention, il faut (1) donner une priorité claire à la flexibilité pour répondre aux exigences des donateurs et bailleurs de fonds, tout en minimisant la complexité administrative, (2) favoriser la communication dans les deux sens pour aligner les attentes des donateurs sur les réalités du terrain, (3) simplifier les processus de suivi budgétaire et offrir un soutien ciblé dans les moments clés, y compris pour les questions d'ordre fiscal.
- Concevoir conjointement et adopter un ensemble de principes et de stratégies de communication pour faire en sorte que le mécanisme financier proposé reconnaisse, coordonne et/ou s'en remette aux mécanismes philanthropiques existants, dirigés par les autochtones, participatifs et autrement «émancipés» et qu'il travaille de manière à compléter et à soutenir leurs efforts.
- Étendre la théorie du changement au-delà de la reconnaissance des droits pour inclure les actions menées suite à la reconnaissance des droits, ce qui élargira également le champ d'application des subventions potentielles.
- Définir et articuler les principes, les processus et les mécanismes de communication qui favorisent la transparence quant à l'identité des bailleurs de fonds de l'initiative ou du mécanisme financier, et concevoir des principes et des garde-fous dans le cadre de la consultation afin de déterminer les limites à ne pas franchir.
- Accroître la sensibilité et la reconnaissance de l'économie politique dans la théorie du changement, et représenter et communiquer cet aspect aux bailleurs de fonds et à d'autres, en tant que contrôle de la réalité des attentes, des résultats et des calendriers.
- Rendre explicites et atténuer les risques dans la théorie du changement - par exemple, veiller à être sensible aux risques d'aggraver involontairement les inégalités, d'attiser les tensions ou de déclencher des conflits par le biais du processus de clarification des droits ou de reconnaissance de la tenure.
- Examiner la théorie du changement en ce qui concerne le genre et la dynamique des groupes.
- Élaborer une politique visant à garantir la légitimité des intermédiaires. Il sera aussi important pour cette initiative de collaborer exclusivement avec des intermédiaires qui



favorisent une approche collaborative du projet plutôt que de la diriger. Cela permet de s'assurer que les initiatives restent fidèles aux objectifs de la communauté.

## Conclusions et prochaines étapes

Ce rapport synthétise et reflète la phase de consultation de l'Initiative sur les régimes fonciers coutumiers et traditionnels marins - un projet de deux ans (2022-2024) visant à explorer la proposition d'un mécanisme dédié pour fournir des subventions et un soutien plus direct aux organisations populaires. L'objectif est de soutenir les communautés locales, les pêcheurs artisanaux et autres travailleurs de la pêche ainsi que les peuples autochtones dans leurs efforts de reconnaissance et de sécurisation de leur droits de propriété et d'utilisation des zones marines, afin qu'ils soient véritablement au cœur de la gestion, de la conservation, du développement et de la gouvernance des océans et des systèmes aquatiques.

En résumé, nous avons entendu un large soutien en faveur de la proposition pour la création d'un nouveau mécanisme de soutien sur mesure. Les expériences, les points de vue, les recommandations et les mises en garde qui nous ont été communiqués au cours de la phase de consultation influenceront et guideront directement la stratégie, les priorités et les processus opérationnels du mécanisme émergent de soutien. Grâce aux consultations, des éléments de la conception institutionnelle ont été développés, ajustés et affinés.

Les relations développées et les conversations entamées se poursuivront idéalement au fur et à mesure que le nouveau mécanisme de financement prendra forme - avec un lancement proposé en juin 2024, et une trajectoire prudente de croissance à long terme en matière d'échelle et de portée des actions. Une conversation ouverte, une réflexion critique et un ajustement minutieux avec une diversité de voix sont essentiels au succès de ce mécanisme de financement, dans le respect de ses valeurs, de ses principes et de ses objectifs. Nous nous réjouissons des réflexions et conversations ultérieures - avec les groupes consultés, mais aussi avec ceux que nous n'avons pas été en mesure de contacter. Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont partagé leur temps précieux, leur sagesse et leur passion tout au long de ce processus.



## Annexes

**Annexe 1 - Résumé des événements auxquels l'Initiative sur les régimes fonciers marins a participé, s'est engagée directement et/ou a écouté activement. Lors de chacun de ces événements, les communautés locales, les pêcheurs artisanaux et les peuples autochtones ont parlé de leurs expériences et des conditions qui permettent ou empêchent la réalisation des droits de propriété.**

- Réunion d'experts sur les droits de pêche des peuples autochtones, New York (co-organisée par la FAO et l'Institut danois des droits de l'homme) : [Réunion 1 New York](#), avril 2023.
- Réunion d'experts sur les droits de pêche des peuples autochtones, Institut danois des droits de l'homme, Danemark, septembre 2023.
- Le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones a organisé un débat sur «les droits des peuples autochtones à s'engager librement dans toutes leurs activités traditionnelles et autres activités économiques ».
- [Panel](#) dédié (c'est-à-dire co-conçu avec l'initiative sur les régimes fonciers coutumiers et traditionnels marins) [sur le financement responsable et équitable](#), lors du «Congrès des pêcheurs artisanaux à petite échelle et des ramasseurs de mollusques : Intertwining Life, Knowledge, and Culture », à Cahuita, au Costa Rica.
- «Avantages et inconvénients des droits d'utilisation forts dans le secteur de la pêche », Université de Copenhague, Danemark 16-18 octobre 2023
- Session de l'ICCA à la conférence de l'IASC, juin 2023, Kenya.
- Table ronde sur la «Forest Rights Act and its implementation : status, challenges and opportunities » Conférence mondiale d'anthropologie, août 2023, Inde.
- Réunion de partenariat « De la vulnérabilité à la viabilité », août 2023, Inde
- Dialogue indien sur les océans : discussion sur les questions de droits et de responsabilité dans l'espace océanique, avec la participation de représentants d'ONG, de groupes de défense, de fédérations de pêcheurs et d'universitaires.



**Pour plus d'informations,  
veuillez nous contacter au contacter  
[marine.tenure.initiative@gmail.com](mailto:marine.tenure.initiative@gmail.com)**

*Cette initiative sur les régimes fonciers coutumiers et traditionnels marins est parrainée par le Meridian Institute, avec le soutien financier de nos partenaires donateurs.*

